



POUR TOUTE INFORMATION :

UNION de.....

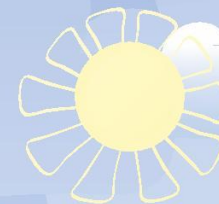
DDEN de votre Ecole :

Président(e) :
.....
.....
.....

.....
.....
.....



FÉDÉRATION des DDEN :
124 rue la Fayette - 75 010 Paris
01 47 70 09 59
federation@dden-fed.org



CONCOURS LES ÉCOLES FLEURIES

Année scolaire 2022 -2023



EXTRAITS DU RÈGLEMENT



ARTICLE 1

La Fédération des DDEN organise, à l'attention des écoles, collèges, et des établissements d'enseignement public, le Concours des Écoles Fleuries, placé sous le haut patronage du Ministère de L'Éducation nationale.



ARTICLE 2 (extrait)

Seules les écoles publiques françaises peuvent participer dans les catégories suivantes :

(Lire les différentes catégories page 7 de ce livret)



ARTICLE 3

OBJET- Le Concours des Écoles Fleuries porte sur les activités de jardinage liées à l'aménagement intérieur et extérieur des établissements, et/ou sur la réalisation d'un coin nature et a pour objectif de favoriser un esprit d'éducation citoyenne et de développement durable.

DÉMARCHE – La réalisation de ce projet permet la mise en place d'un travail d'équipe et la formation d'un véritable esprit coopératif.

ENJEUX- En s'inscrivant à ce Concours, les enseignants peuvent développer un projet avec leurs élèves dont la dimension éducative, la démarche pédagogique et le caractère interdisciplinaire contribuent au « mieux vivre » et « agir ensemble » ; en créant les conditions favorables aux apprentissages, il s'inscrit pleinement dans le projet d'école et d'établissement

OBJECTIFS- L'éveil au Développement Durable, le respect de la nature, la prise de conscience de mieux la préserver, la sensibilisation à la biodiversité, la gestion de l'eau, le tri-sélectif, l'utilisation du compost, l'alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires guidera la démarche pédagogique.



ARTICLE 4 (extrait)

Pour apprécier les travaux des élèves, des jurys sont constitués à deux échelons :

- 1°) À l'échelon départemental
- 2°) À l'échelon national



ARTICLE 5

Au cours d'une cérémonie à PARIS placée sous la présidence du Ministère de l'Éducation Nationale et sous la responsabilité du président de la Fédération des DDEN, des délégations d'écoles sont invitées sur décisions du jury national.

Règlement à consulter dans son intégralité : www.dden-fed.org

ÇA BOURGEONNE DANS LES ÉCOLES !

Les Écoles Fleuries permettent de travailler dans tous les domaines du socle de compétences et de connaissances. Le travail d'équipe, l'esprit coopératif, la dimension éducative, la démarche pédagogique contribuent au mieux vivre et agir ensemble, filles et garçons. La démarche pédagogique interdisciplinaire développe l'éveil :

-  au développement durable,
-  au respect de la nature,
-  à la prise de conscience de mieux la préserver,
-  à la sensibilisation de la biodiversité,
-  à la gestion de l'eau et du tri-sélectif.

DANS LE CADRE DU CONCOURS NATIONAL 6 CATÉGORIES SONT PROPOSÉES :

-  Écoles maternelles
-  Écoles primaires (élémentaires avec section maternelle)
-  Écoles rurales (école avec maximum 3 classes)
-  Écoles élémentaires
-  Classes, écoles, établissements relevant de l'ASH
-  Collèges - SEGPA

En participant au concours des Écoles fleuries « au diable » tablette et téléphone portable les élèves « reviennent sur terre » et conjuguent à merveille rêve et réalité. Les saisons rythment les programmes scolaires et nous constatons que l'environnement, la nature suscite toujours autant d'intérêt chez les écoliers. Accompagnés par leurs enseignants ils sèment des fleurs, des idées et de la couleur, toujours dans un esprit de partage et de coopération. Après semailles et moissons, les réalisations témoignent que l'imagination est toujours fertile dans les écoles : pas de jachère pour les Écoles fleuries !

EXEMPLES DE CRITÈRES D'ÉVALUATION DU JURY

- ✿ Influence de l'activité sur le « vivre ensemble » dans et hors de l'école ou l'établissement
- ✿ Influence de l'activité sur l'embellissement, l'ornementation ou la décoration dans ou (et) hors de l'école ou l'établissement

SUR LE PROJET :

- ✿ A-t-il permis une progression dans les apprentissages scolaires ?
 - ☐ Expression orale ☐ expression écrite ☐ mathématiques
 - ☐ sciences et technologie ☐ arts visuels
- ✿ D'autres projets ont-ils été liés à l'activité ?
 - ☐ Spectacle ☐ journal scolaire ☐ troc plantes ☐ fête
 - ☐ journées portes ouvertes ☐ autres à préciser
- ✿ Des difficultés ont-elles été rencontrées par la classe, l'école ou l'établissement (exprimées par les élèves ou les enseignants) ?
- ✿ Quels sont les vœux et suggestions des élèves et des enseignants ?
- ✿ Les élèves et les enseignants envisagent-ils la poursuite de l'action :
☐ oui ☐ non Pourquoi ?



Le Concours des « Écoles Fleuries » est un projet éducatif d'apprentissage au jardinage, au développement durable et à la citoyenneté par des actions de fleurissement, de jardinage et d'amélioration du cadre de vie de l'école.

Organisée depuis plus de 50 ans par les DDEN, avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale, le concours des « Écoles Fleuries » est un projet éducatif de sensibilisation à son environnement et vise à permettre aux élèves :

- ✿ D'agir sur leur quotidien à l'école et de l'améliorer
- ✿ D'observer, grande nature, les saisons et la végétation pour comprendre et respecter toutes les dimensions de son environnement
- ✿ D'aborder les apprentissages et les compétences en situation réelle
- ✿ De partager, respecter le travail de chacun à travers un projet commun.



Qui peut participer à l'opération ?

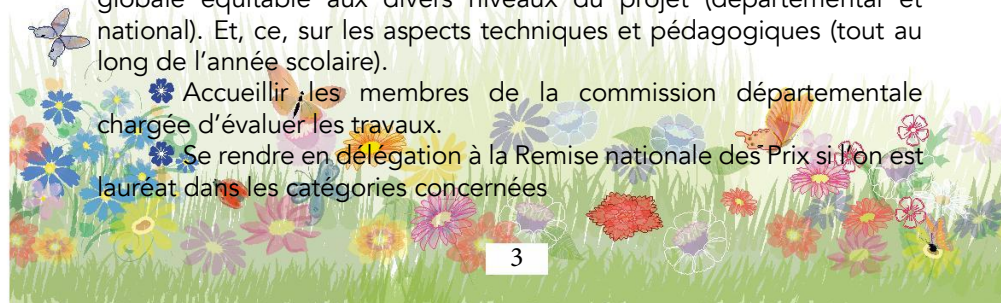
Toute classe d'un établissement scolaire public, de la maternelle au collège.

Comment s'inscrire ?

Au cours du premier trimestre, les classes désirant participer à l'opération doivent s'inscrire auprès de l'Union DDEN de leur département.

Pour une classe, vouloir participer, c'est :

- ✿ S'inscrire à un projet collectif pour agir sur son cadre de vie dans un contexte éducatif d'apprentissage.
- ✿ Respecter le cahier des charges qui permet une évaluation globale équitable aux divers niveaux du projet (départemental et national). Et, ce, sur les aspects techniques et pédagogiques (tout au long de l'année scolaire).
- ✿ Accueillir les membres de la commission départementale chargée d'évaluer les travaux.
- ✿ Se rendre en délégation à la Remise nationale des Prix si l'on est lauréat dans les catégories concernées





DES FLORAISONS... POUR LE RAYONNEMENT

... À FOISON DES ÉCOLES PUBLIQUES

